Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le 18 AVR. 2023
ID : 085-200023778-20230413-DL_2023_03_19-DE

PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE AGGLOMÉRATION

République Française

Département de la Vendée

Canton de SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil : 47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 39

DELIBERATION
n° 2023 - 03 - 19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"

Séance du 13 04 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 4 avril, s'est réuni à la Salle de Spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Yann THOMAS, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Jean CANTIN, Patricia ROUVREAU, Philippe MOREAU, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Olivier ROBIC, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Francine ZIMMERLIN, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Catherine GALAND, Laurent REIGNIEZ, Isabelle DURANTEAU, Béatrice JUSTIN, Christine CRESTOIS, Valérie VECCHI.

Pouvoirs : Francine ZIMMERLIN à André COQUELIN / Séverine BESSONNET LE CLEC'H à Yann THOMAS / Catherine GALAND à Philippe MOREAU / Isabelle DURANTEAU à Xavier BERNARD / Béatrice JUSTIN à François BLANCHET / Christine CRESTOIS à Kathia VIEL

Xavier BERNARD est désigné secrétaire de séance.

Approbation d'un avenant n° 2 à l'accord-cadre à bons de commande n° 2019-034 « acquisition de matériel réseau et télécom, fourniture d'abonnements et de liens de télécommunications et maintenance associée - lot 9 bornes wifi et contrôleur »

Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le 18 AVR. 2023
ID : 085-200023778-20230413-DL_2023_03_19-DE

La Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie avait conclu, dans le cadre d'un groupement de commandes avec les communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, le 4 juin 2019, un accord-cadre n° 2019-034 « acquisition de matériel réseau et télécom, fourniture d'abonnements et de liens de télécommunications et maintenance associée - lot 9 bornes wifi et contrôleur » avec la société OCEANIS, dont les prix sont révisables annuellement par ajustement.

La société OCEANIS a informé la Communauté d'Agglomération qu'elle a été rachetée, avec effet au 1er janvier 2023, par la société BRETAGNE TELECOM. Il est donc nécessaire d'approuver par avenant le transfert de l'accord-cadre n° 2019-034 « acquisition de matériel réseau et télécom, fourniture d'abonnements et de liens de télécommunications et maintenance associée - lot 9 bornes wifi et contrôleur » à la société BRETAGNE TELECOM.

Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5216-1 et suivants,
Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2194-1 4° et R.2194-6 2°,
Vu le procès-verbal du 21 mars 2019 de la Commission d'Appel d'Offres attribuant l'accord-cadre à bons de commande n° 2019-034 de contrôleurs et bornes wifi au candidat OCEANIS,
Vu le marché n° 2019-034 acquisition de matériel réseau et télécom, fourniture d'abonnements et de liens de télécommunications et maintenance associée - lot 9 bornes wifi et contrôleur,
Vu le procès-verbal de l'Assemblée Générale de la société BRETAGNE TELECOM actant la fusion absorption de la société OCEANIS,
Vu le projet d'avenant n° 2 soumis,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 28 mars 2023,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

<u>Article 1</u> : APPROUVE la conclusion d'un avenant n° 2 à l'accord-cadre n° 2019-034 d'acquisition de matériel réseau et télécom, fourniture d'abonnements et de liens de télécommunications et maintenance associée - lot 9 bornes wifi et contrôleur approuvant le transfert de l'accord-cadre au profit de la société BRETAGNE TELECOM ;

<u>Article 2</u> : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 2 correspondant et l'ensemble des pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Givrand, le 18 avril 2023

Le Président,

François BLANCHET

COMMUNAUTÉ d'AGGLOMÉRATION Pays Saint Gilles Croix de Vie 85800 GIVRAND

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :
- de la transmission au contrôle de légalité le : 18 AVR. 2023
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 18 AVR. 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.